

ARRIMAGE SECONDAIRE-COLLÉGIAL

**RAPPORT AU COMITÉ-CONSEIL DU PROGRAMME D'ÉTUDES
PRÉUNIVERSITAIRES *ARTS ET LETTRES* (500.A1)**

Avril 2009

PRÉSENTATION

Mise en contexte

Le 28 mars 2008, le Comité-conseil du programme d'études préuniversitaires *Arts et lettres* a approuvé la mise sur pied d'un comité chargé d'analyser le Programme de formation de l'école québécoise en vue d'anticiper d'éventuels changements touchant le programme collégial *Arts et lettres*, notamment en ce qui a trait aux compétences du programme et aux pratiques pédagogiques. Le mandat de ce comité, composé de quatre enseignants¹, consistait à relever les principaux changements dans la formation au secondaire et à en évaluer les impacts sur le programme *Arts et lettres*.

Quatre rencontres, tenues entre novembre 2008 et janvier 2009, ont été nécessaires pour mener à bien les travaux. La première a consisté en une présentation du Programme de formation de l'école québécoise par l'équipe de concepteurs. Les rencontres subséquentes ont permis de mettre en lumière les principales différences entre les deux programmes et de discuter des constats relevés et des recommandations à formuler.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation le 8 mai 2009 aux membres du Comité-conseil et le 22 mai 2009 à ceux du Comité des enseignantes et des enseignants. Les conclusions de ce rapport, notamment, ont conduit le Comité-conseil à recommander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) d'entreprendre des travaux d'orientation du programme d'études préuniversitaires *Arts et lettres* (500.A1).

Participants

Élizabeth Beaudoin, responsable du programme *Arts et lettres*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
David Gagnon, enseignant, Cégep de Sainte-Foy
Jean-Pierre Lockhead, enseignant, Cégep de Victoriaville
Yves Picard, enseignant, Cégep André-Laurendeau
Suzanne Poiré, enseignante, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Remerciements

Georges Bouchard, responsable des programmes d'arts et du protocole d'entente Culture-Éducation, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
France Grenier, coordinatrice, dossier des arts et de la culture à l'école, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Carole Marceau, membre de l'équipe de suivi aux programmes d'arts, dossier art dramatique, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ce document a été réalisé avec la participation financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

¹ Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
Le programme préuniversitaire <i>Arts et lettres</i>	2
Contexte.....	4
Pratiques pédagogiques	5
Portrait des élèves.....	6
Mesures et évaluations	6
Le Programme de formation de l'école québécoise.....	7
Visées	7
Domaines généraux de formation.....	7
Compétences transversales	8
Domaines d'apprentissage.....	10
Points communs aux programmes du domaine des arts.	11
Compétences	11
Évaluation.....	13
Projet intégrateur	13
<i>Anglais, langue seconde</i>	13
<i>Espagnol, langue tierce</i>	14
Portrait de l'élève sortant.....	15
Éléments de comparaison entre le Programme de formation de l'école québécoise et le programme préuniversitaire <i>Arts et lettres</i>	16
L'approche par compétences.....	16
Liens avec les buts généraux du programme	16
Composantes des programmes	18
Projet intégrateur	20
Constats et impacts.....	21
Arts et lettres	21
Langues	21
Cinéma et communication.....	23
Recommandations.....	25

PRÉAMBULE

Le comité d'analyse², qui avait pour mandat d'identifier les éléments du Programme de formation de l'école québécoise susceptibles d'influer, directement ou indirectement, sur le programme préuniversitaire *Arts et lettres*, s'est penché principalement sur les composantes du Programme de formation, les modifications aux approches pédagogiques ainsi que les changements de paradigmes que supposent les principes sous-jacents à ce nouveau programme.

Les deux premières sections présentent successivement le programme préuniversitaire *Arts et lettres* et le Programme de formation du secondaire. Afin de limiter les interprétations, les termes spécifiques utilisés dans les documents ministériels y sont le plus souvent repris tels quels.

Les deux sections suivantes du rapport dressent tour à tour le tableau des éléments de comparaison entre le programme *Arts et lettres* et le Programme de formation de l'école québécoise, puis fait état des constats et des impacts potentiels de l'arrivée au collégial, à compter de l'automne 2010, des élèves formés en fonction du programme renouvelé.

La dernière section couvre les recommandations soumises au Comité-conseil du programme *Arts et lettres* par le comité d'analyse, en conformité avec son mandat et en relation avec ce qui a été énoncé dans le rapport.

² Le comité d'analyse était composé de David Gagnon (Cégep de Sainte-Foy), Jean-Pierre Lockhead (Cégep de Victoriaville), Yves Picard (Cégep André-Laurendeau) et Suzanne Poiré (Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue).

LE PROGRAMME PRÉUNIVERSITAIRE *ARTS ET LETTRES*

Le programme *Arts et lettres* a été sanctionné une première fois en 1999³. Depuis, il a connu une seconde version en 2002⁴, qui comportait des modifications de certaines compétences de l'option *Langues*. Les devis ministériels de l'option *Arts et lettres*, quant à eux, n'ont pas connu de modifications depuis la version inaugurale.

Le programme *Arts et lettres* constitue un programme préuniversitaire déterminé en objectifs et standards, tout comme les autres programmes préuniversitaires du réseau collégial. À la différence de ces derniers, toutefois, il ne compte aucune prescription disciplinaire. Toutes les disciplines autorisées⁵ permettent l'atteinte de toutes les compétences.

Le programme *Arts et lettres* compte huit buts généraux qui président à la formation de tous les élèves inscrits. Ces buts généraux donnent cours aux objectifs de la formation générale (commune, propre et complémentaire) ainsi qu'à ceux de la formation spécifique. S'agissant de ces derniers, le programme *Arts et lettres* compte deux options (*Langues; Arts et lettres*); celles-ci ont trois objectifs en commun et des objectifs qui leur sont propres (six objectifs en *Langues*, sept en *Arts et lettres*). Les objectifs de la formation spécifique sont mis en œuvre par les établissements dans une variété de profils qui, à leur tour, donnent lieu à une diversité de cours, peut-être différents dans leurs parcours et leurs approches, mais identiques quant à leurs objectifs et standards de formation.

Les formations offertes peuvent ainsi varier de façon significative selon les établissements d'enseignement collégial et entre les profils, puisque la mise en œuvre du programme appartient à chaque collège. En outre, elles peuvent être d'autant plus variées dans l'ensemble du réseau collégial que les compétences peuvent être atteintes en tout ou en partie par un ou des cours, pourvu qu'à la fin du curriculum toutes les compétences aient été acquises. Cela dit, quel que soit le parcours choisi, au terme de la formation, les élèves obtiennent un diplôme d'études collégiales (DEC) en arts et lettres, option *Arts et lettres* ou option *Langues*, qui leur permet d'accéder à un large éventail de programmes universitaires.

- *Buts généraux du programme Arts et lettres*⁶
 - Se situer dans le monde contemporain de la culture et dans l'histoire de la culture.
 - Utiliser différents types de langues et moyens d'expression.
 - Communiquer dans la langue d'enseignement.
 - Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement.
 - Utiliser les technologies appropriées de traitement de l'information.
 - Démontrer une capacité de réflexion, d'analyse et de critique.
 - Expérimenter le processus de création.

³ Programme *Arts et lettres* (500.A0), Québec, 1999.

⁴ Programme *Arts et lettres* (500. A1), Québec, 2002.

⁵ Français, langue et littérature; Anglais, langue et littérature; Français, langue seconde; Anglais, langue seconde; Espagnol; Italien; Allemand; Russe; Hébreu; Yiddish; Chinois; Arabe; Langues autochtones; Langues anciennes; Arts plastiques; Esthétique et histoire de l'art; Théâtre; Musique; Danse; Cinéma; Communication; Mathématique; Philosophie; Science de la religion; Informatique; Sciences de la parole.

⁶ Programme *Arts et lettres* (500.A1), p. 1.

- Posséder une capacité d'intégration de même qu'une aptitude à transférer les apprentissages et à établir des liens entre eux.

• *Objectifs de la formation spécifique du programme Arts et lettres*⁷

Objectifs communs à tous les élèves du programme

- 01D0 Explorer le domaine des arts et le domaine des lettres.
- 01D1 Situer les courants déterminants du domaine des arts et du domaine des lettres.
- 01D2 Intégrer des connaissances et des habiletés acquises dans le programme.

Objectifs communs à tous les élèves de l'option *Arts et lettres*

- 01D3 Traiter de pratiques de diffusion de productions artistiques ou littéraires.
- 01D4 Illustrer des langages du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D5 Commenter des éléments de culture et de civilisation présents dans des productions du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D6 Utiliser des techniques de création ou d'interprétation du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D7 Analyser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D8 Critiquer une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D9 Réaliser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.

Objectifs communs à tous les élèves de l'option *Langues*

- 01DA Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement ou au moins un des quatre standards suivants :
- 01P1 Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement (niveau élémentaire I).
- 01P2 Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement (niveau élémentaire II).
- 01P3 Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement (niveau intermédiaire).
- 01P4 Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement (niveau avancé).
- 01DB Identifier et commenter dans une langue autre que la langue d'enseignement des éléments du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01DC Être initié à des notions de linguistique.
- 01DD Situer une langue autre que la langue d'enseignement dans son contexte sociohistorique et culturel.
- 01DE Analyser et critiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement des éléments de culture et de civilisation.
- 01DF Réaliser une production pertinente à l'étude d'une langue autre que la langue d'enseignement

⁷ Programme *Arts et lettres* (500.A1), p. 7-9.

Contexte

Depuis la sanction du programme *Arts et lettres* à l'hiver 1999, dix ans se sont écoulés. Au fil du temps, nous avons observé que la formation offerte s'est rapidement cristallisée autour de six domaines disciplinaires (arts d'interprétation, arts et lettres, arts visuels, lettres, langues ainsi que cinéma et communication). Les effectifs de chacun de ces six domaines se répartissent en proportions inégales au sein de l'ensemble.

Dans le domaine des **arts d'interprétation**, on enseigne principalement le théâtre, la danse ainsi que la musique. Les arts de la scène en général sont parfois abordés.

Dans le domaine des **arts et lettres**, l'enseignement est envisagé dans une perspective interdisciplinaire. On y enseigne principalement la littérature, les arts d'interprétation, les arts visuels ainsi que le cinéma et la communication. Les langues sont parfois abordées. En substance, c'est un microcosme de l'ensemble.

Dans le domaine des **arts visuels**, on enseigne principalement les arts plastiques, l'histoire de l'art ainsi que les arts médiatiques. Les arts graphiques et la photographie sont parfois abordés.

Dans le domaine du **cinéma et communication**, on enseigne principalement le cinéma, la presse et la télévision, ainsi que la radio, Internet et le multimédia. La publicité et la bande dessinée y sont parfois abordées.

Dans le domaine des **lettres**, on enseigne davantage la littérature — française, québécoise ou étrangère —, mais également le théâtre. L'étude par genres y est souvent privilégiée, et la chanson y est parfois abordée.

Dans les cinq domaines précités de l'option *Arts et lettres*, nous remarquons, après dix ans de pratiques et de réflexions pédagogiques, que les apprentissages s'agglutinent autour de cinq pôles ou se regroupent en cinq axes de développement, chacun constitué de deux niveaux⁸ :

- 1) Les élèves utilisent les techniques (01D6), expérimentent le processus de production, mènent à bien un projet et mesurent les effets de leurs propres œuvres (01D9), ce qui leur permet de mieux appréhender, par comparaison, les productions professionnelles.
- 2) Ils développent des habiletés à identifier les mécanismes de la construction de sens et les langages (01D3), ainsi qu'à traiter les pratiques de diffusion et d'appréciation des œuvres (01D4) pour mieux les saisir.
- 3) Ils poursuivent le développement des habiletés à analyser les œuvres (01D7) et à les critiquer (01D8), pour mieux les comprendre.
- 4) Ils sont amenés à réinscrire des œuvres issues d'époques et de sociétés variées au sein de leurs contextes sociohistoriques (01D1) et culturels (01D5) respectifs, pour mieux les apprécier.

⁸ Yves PICARD et Malika HABEL, *Matrice de compétences du programme Arts et lettres*, 27^e colloque de l'AQPC, juin 2006.

- 5) Ils acquièrent, au début de leur formation, des démarches de travail qui leur sont propres (01D0) et, au terme de celle-ci, ils réalisent un projet d'intégration et soutiennent une épreuve synthèse du programme (01D2).

Pourvu que les résultats soient conformes aux standards, les élèves obtiennent ainsi un DEC en arts et lettres, option *Arts et lettres*.

De son côté, l'option **Langues** du programme vise un tout autre profil d'élèves, et ce, même si les possibilités universitaires sont aussi nombreuses au terme de cette formation collégiale. Les élèves de cette option visent toutes sortes de carrières, allant de l'enseignement au journalisme, en passant par la traduction ou le tourisme en général. En fait, les débouchés universitaires sont sensiblement les mêmes que ceux auxquels les élèves des autres programmes préuniversitaires des cégeps peuvent avoir accès, exception faite du programme *Sciences de la nature*. Ayant ainsi acquis de solides connaissances en langues, mais aussi en arts et en lettres, certains élèves se dirigent vers des universités anglophones, au Québec ou ailleurs.

En outre, les langues enseignées à l'option *Langues* varient d'un collège à l'autre, en fonction des champs d'études pour lesquels les collèges ont opté. De cette façon, les collèges offrent une gamme très vaste de cours de langues que les élèves apprennent de façon plus ou moins approfondie, et ce, en fonction aussi des connaissances et des spécialités des enseignants en place.

Depuis 1999, dix cohortes d'élèves se sont succédé. Après dix parcours complets, nous pouvons dresser un bilan des pratiques pédagogiques, le portrait des élèves ainsi que faire état des mesures et des évaluations du domaine.

Pratiques pédagogiques

Les pratiques pédagogiques ont été modifiées, en esprit, par le renouveau pédagogique (1993) et, dans la lettre, par la sanction du programme *Arts et lettres* à la fin de la même décennie (1999). L'enseignement a alors changé de paradigme éducatif : la transmission des connaissances a cédé le premier plan à l'acquisition des compétences. Néanmoins, le paradigme ne change pas de nature, mais de degré de l'interaction éducative. La classe demeure le lieu des savoirs, qui se transmettent et s'acquièrent en un mouvement rétroactif continu.

L'approche par compétences a été appliquée sans trop de heurts pour cinq compétences de l'option *Arts et lettres*, soit : *Utiliser des techniques de création ou d'interprétation* (01D6), *Réaliser une production* (01D9), *Analyser* (01D7), *Critiquer* (01D8) et *Intégrer* (01D2). De ce côté, l'élève est amené depuis longtemps, en effet, à produire des documents de diverses amplitudes, qui donnent lieu à une évaluation formative continue ou encore, à des évaluations sommatives successives qui constituent, en fait, autant d'évaluations formatives. La tradition pédagogique était au diapason de l'approche par compétences, et des pratiques pédagogiques novatrices ont porté sur l'après-production réalisée. L'élève a été amené à évaluer le degré réel de réussite de cette production dans une réflexion après-coup. La production est devenue non une fin en soi, mais le moyen d'une fin éducative, où l'avant, le pendant et l'après en constituent autant de moments forts et d'éléments clés.

En ce qui concerne les cinq autres compétences du programme *Arts et lettres* (option *Arts et lettres*), soit : *Explorer le domaine* (01D0), *Situer les courants* (01D1), *Traiter des pratiques* (01D3), *Illustrer des langages* (01D4) et *Commenter des éléments* (01D5), les pratiques pédagogiques sont doublement hypothéquées. Non seulement désignent-elles en effet des savoirs qu'il est plus aisé d'enseigner de façon traditionnelle, mais, en plus, les élèves y sont, dans les circonstances actuelles, mieux préparés.

Portrait des élèves

Même si elles sont conformes au changement de degré du paradigme éducatif, il n'en demeure pas moins que de telles approches pédagogiques nouvelles suscitent parfois la résistance des élèves. Formés par une école dont le programme n'avait pas encore été conçu en fonction du renouveau pédagogique, ils se montrent parfois déroutés par les exigences, et certains enseignants sont réfractaires à l'approche par compétences. Habités à l'enseignement dans un cadre passif, où la connaissance doit être mémorisée et notée, ils sont en déséquilibre devant la compétence à acquérir. Ils voient ainsi souvent mal l'apprentissage réalisé dans l'évolution des acquis. Ils concluent alors, à tort, qu'ils comprennent peu, voire qu'ils n'apprennent rien. Cela, sans compter leurs difficultés maintes fois observées à travailler en équipe, à coopérer pour bonifier le résultat. Pour eux, la production est souvent encore une fin en soi, réalisée par soi.

Mesures et évaluations

En raison des difficultés d'application et de réception de l'approche par compétences, les éléments de mesure et les outils d'évaluation adaptés au nouveau paradigme éducatif demeurent à parfaire. En effet, puisque la production de l'élève est, par exemple, encore souvent considérée comme une fin en soi, de part ou d'autre, il devient difficile d'établir des unités de mesure aptes à l'inscrire au sein d'un processus ou encore, de lui associer des outils d'évaluation qui sauront en faire le moyen pour atteindre une fin. En substance, l'approche par compétences suscitant parfois des résistances, l'évaluation provoque les mêmes réactions. De surcroît, les libellés de certains devis montrent souvent des aspérités, en raison de la nouveauté conceptuelle, qui ne facilitent ni les pratiques des enseignants ni les apprentissages des élèves. Par conséquent, il devient encore plus malaisé en ces cas d'évaluer l'apprentissage avec efficacité et de le mesurer, avec équité, à l'aune du nouveau paradigme.

LE PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

Le Programme de formation de l'école québécoise reconnaît la triple mission de l'école : instruire, socialiser et qualifier. Il comporte quatre orientations qui servent de fondements aux interventions éducatives : la réussite pour tous, une formation décloisonnée, une formation centrée sur le développement de compétences et une évaluation au service de l'apprentissage. Dans ce programme, l'élève a été placé, du primaire au secondaire, au centre de la formation, et toutes ses composantes s'articulent en fonction de lui et autour de lui. Pour l'essentiel, elles se déclinent du plus haut niveau d'abstraction jusqu'au plus près de l'acte d'apprentissage. Les cinq composantes de la formation sont :

- Les visées
- Les domaines généraux de formation
- Les compétences transversales
- Les domaines d'apprentissage
- Les programmes disciplinaires

Visées

Les visées ont servi de repères pour la conception du Programme. Elles se trouvent dans les domaines généraux de formation et s'actualisent dans les compétences transversales et les compétences disciplinaires. Plus précisément, il s'agit des trois visées suivantes :

- La structuration de l'identité
- Le développement du pouvoir d'action
- La construction d'une vision du monde

À la base de ces visées, la langue et la culture apparaissent comme des outils incontournables dans la vision du monde et la structuration de l'identité de l'élève.

Domaines généraux de formation

Ces domaines touchent aux problématiques contemporaines et concernent les individus et les collectivités. Les domaines généraux comportent des intentions éducatives qui servent à élaborer le projet éducatif de l'école et relèvent de l'ensemble des acteurs scolaires, même s'ils sont de nature interdisciplinaire. Ainsi, des liens de complémentarité existent, entre autres, entre le domaine des médias et les disciplines des domaines d'apprentissage des langues et des arts. Il s'agit des cinq domaines suivants :

- Orientation et entrepreneuriat
- Santé et bien-être
- Environnement et consommation
- Vivre ensemble et citoyenneté
- Médias

Ce dernier domaine général de formation retient l'attention, parce que dans le domaine disciplinaire du cinéma et communication du programme *Arts et lettres*, on s'intéresse principalement aux médias et il est possible de donner la formation spécifique du programme *Arts et lettres* en tout ou en partie.

Le Programme de formation de l'école québécoise établit l'intention éducative du domaine général de formation des médias, sous la forme d'une sensibilisation citoyenne :

Amener l'élève à faire preuve de sens critique, éthique et esthétique à l'égard des médias et à produire des documents médiatiques respectant les droits individuels et collectifs.

S'appuyant sur l'idée que « les médias influencent — et parfois déterminent — notre vision du monde, nos valeurs, nos goûts, notre personnalité », le Programme de formation de l'école québécoise précise que :

[...] les élèves seront invités à aborder les productions médiatiques comme des constructions et des « re-présentations » de la réalité qui expriment un point de vue particulier sur des faits, des idées, des valeurs ou des croyances. Ils seront amenés à analyser le message médiatique au regard du contenu, du support technologique, du langage utilisé et du public visé et à en apprécier la valeur esthétique. À travers leurs apprentissages disciplinaires, ils constateront la richesse et la diversité des lectures et des interprétations qu'il est possible de faire à partir des informations véhiculées par les médias.

Pour mener à bien cette éducation citoyenne aux médias, le Programme de formation de l'école québécoise cerne « quatre axes de développement » :

- **Constat de la place et de l'influence des médias dans sa vie quotidienne et dans la société** : fonctions des médias (information, divertissement, promotion, influence, propagande); habitudes de fréquentation et repères pour la consommation des médias; influence des messages médiatiques sur sa vision du monde et son environnement quotidien.
- **Appréciation des représentations médiatiques de la réalité** : éléments du langage médiatique (son, image, mouvement, message); comparaison entre les faits et les opinions; reconnaissance de l'impact tant positif que négatif des messages médiatiques; distinction entre le réel, l'imaginaire et la réalité virtuelle; qualités esthétiques des productions médiatiques; comparaison de productions issues de différentes techniques et formes d'expression esthétiques et artistiques.
- **Appropriation du matériel et des codes de communication médiatique** : procédure de production, de construction et de diffusion de produits médiatiques; utilisation de techniques, de technologies et de langages divers.
- **Connaissance et respect des droits et responsabilités individuels et collectifs relativement aux médias** : propriété intellectuelle; liberté d'expression; vie privée et réputation⁹.

Enfin, le Programme de formation de l'école québécoise signale que les activités proposées aux élèves couvrent « un large spectre qui va de la simple initiation

[...] à la lecture d'un quotidien jusqu'à l'analyse du traitement d'une même information par différents médias, en passant par l'exploitation des contenus médiatiques et la réalisation de productions complexes : émissions de radio ou de télévision, affiches ou clips publicitaires, sites Web, etc.

Compétences transversales

Ces compétences sont interdisciplinaires et se déploient à travers les cinq domaines généraux (lire *supra*) ainsi que dans les cinq domaines d'apprentissage (lire *infra*). Plus précisément, il s'agit des compétences transversales suivantes :

⁹ Programme de formation de l'école québécoise, 1^{er} cycle du secondaire, p. 27.

- Se donner des méthodes de travail efficaces.
- Exploiter l'information.
- Résoudre des problèmes.
- Exercer son jugement critique.
- Mettre en œuvre sa pensée créatrice.
- Exploiter les technologies de l'information et de la communication.
- Communiquer de façon appropriée.
- Actualiser son potentiel.
- Coopérer.

Les cinq compétences transversales en grisé se rapprochent des compétences du programme *Arts et lettres* dans ses composantes.

- *Exploiter l'information*

Cette compétence transversale vise non seulement à savoir repérer l'information et à juger de sa valeur, mais aussi à apprendre à l'organiser. Son lien avec le domaine général des médias est évident, mais aussi avec tous les autres domaines généraux, tributaires eux aussi d'une bonne exploitation de l'information.

- *Exercer son jugement critique*

Cette compétence transversale est sous-jacente à tous les domaines généraux de formation, car la plupart des problématiques contemporaines requièrent une bonne dose de jugement critique. On en reconnaît aussi l'importance dans les domaines d'apprentissage et les disciplines où l'appréciation d'œuvres est prescrite.

- *Mettre en œuvre sa pensée créatrice*

Cette compétence transversale est d'emblée largement associée au domaine des arts, mais elle doit aussi être développée dans tous les domaines, car la résolution de problèmes passe souvent par une approche créative où l'élève fait preuve d'imagination pour trouver des solutions avec les moyens disponibles.

- *Exploiter les technologies de l'information et de la communication*

Cette compétence transversale est jugée essentielle, car l'acquisition de compétences transversales et disciplinaires passe par la maîtrise de ces outils indispensables que sont devenues les technologies de l'information et de la communication.

Elle est présente de façon évidente dans le domaine général de formation des médias, mais aussi dans tous les autres domaines généraux, et elle est combinée aux autres compétences transversales dans tous les domaines d'apprentissages et toutes les disciplines.

- *Communiquer de façon appropriée*

Cette compétence transversale est également liée à l'ensemble des domaines généraux basés sur le partage de connaissances, la maîtrise de la langue d'enseignement et divers langages : plastique, musical, médiatique, gestuel, etc.

Domaines d'apprentissage

Les domaines d'apprentissage représentent le regroupement, par domaines, des disciplines jugées essentielles à la formation de l'élève. Plus précisément, il s'agit des six domaines suivants :

- Développement personnel
- Développement professionnel (2^e cycle)
- Mathématiques, science et technologie
- Univers social
- Langues
- Arts

Parmi les domaines d'apprentissage, les arts nous interpellent puisque, de toute évidence, ce domaine est étroitement lié au programme *Arts et lettres*. Dans le Programme de formation de l'école québécoise, l'enseignement des arts prend beaucoup plus d'importance. Les arts deviennent un domaine d'apprentissage, c'est-à-dire une matière dont la réussite est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), et la sanction se fait au deuxième cycle, à la 4^e année du secondaire.

Chaque programme artistique se décline en deux volets : un programme obligatoire et un programme optionnel offrant le choix entre une discipline artistique seule ou liée au multimédia :

- Art dramatique
- Arts plastiques
- Danse
- Musique
- Art dramatique et multimédia (programme optionnel seulement)
- Arts plastiques et multimédia (programme optionnel seulement)
- Danse et multimédia (programme optionnel seulement)
- Musique et multimédia (programme optionnel seulement)

Les élèves reçoivent une formation artistique d'un minimum de 350 heures et un maximum possible de 650 heures, réparties de la façon présentée ci-après.

- *Premier cycle (1^{re} et 2^e secondaire), formation obligatoire*

- 100 heures par année (4 unités) de la discipline de leur choix, selon ce qui est offert par l'école.

- *Deuxième cycle (3^e, 4^e et 5^e secondaire), formation obligatoire*
 - 50 heures par année (2 unités) de la discipline de leur choix, selon ce qui est offert par l'école.
- *Deuxième cycle (3^e, 4^e et 5^e secondaire), formation optionnelle*
 - 100 heures par année (4 unités) de la discipline de leur choix, selon ce qui est offert par l'école. Il est à noter que dans le cas de la formation optionnelle, les écoles sont invitées, pour chacune des disciplines du domaine des arts, à offrir également une formation axée sur le multimédia.

Points communs aux programmes du domaine des arts

À part leurs spécificités disciplinaires, les programmes du domaine des arts ont été élaborés à partir des mêmes composantes. Ainsi, les apprentissages d'une discipline à l'autre sont comparables.

Les programmes disciplinaires en arts poursuivent une visée commune, contribuant au développement d'attitudes similaires. Ils s'appuient sur une même dynamique de création décomposée en un processus (en trois phases : ouverture, action productive et séparation) et une démarche (en trois mouvements : inspiration, élaboration, et distanciation).

Ils poursuivent une même orientation, soit amener les élèves à transposer, à l'aide d'un langage symbolique, leur présentation du réel et leur vision du monde dans des situations variées.

Compétences

Dans le domaine des arts, les quatre disciplines (art dramatique, arts plastiques, danse, musique) s'articulent à partir de trois compétences : *Créer, Interpréter, Apprécier*. La compétence *Interpréter* se prêtant aux arts de la scène, elle n'est toutefois pas développée en arts plastiques.

Les compétences décrivent un savoir-agir qui se manifeste dans un contexte complexe. Elles ne sont pas la simple addition d'éléments, dans un but d'évaluation par exemple. Les composantes de la compétence couvrent les trois aspects suivants : la mobilisation en contexte, la disponibilité de ressources et le retour réflexif.

Disciplines	Compétences	Composantes
Art dramatique	Créer des œuvres dramatiques	Exploiter des idées en vue d'une création dramatique Exploiter des éléments du langage dramatique liés à la discipline Structurer sa création dramatique Présenter sa création dramatique Rendre compte de son expérience de création dramatique
	Interpréter des œuvres dramatiques	S'approprier le contenu dramatique de l'œuvre Exploiter des éléments du langage dramatique S'approprier le caractère expressif de l'œuvre Respecter les conventions relatives à l'unité de jeu Rendre compte de son expérience d'interprétation
	Apprécier des œuvres dramatiques	Analyser une œuvre Interpréter le sens de l'œuvre Porter un jugement d'ordre critique et esthétique Rendre compte de son expérience d'appréciation
Arts plastiques	Créer des images personnelles	Exploiter des images en vue d'une création personnelle Exploiter des gestes transformateurs et des éléments du langage plastique Structurer sa réalisation personnelle Rendre compte de son expérience de création personnelle
	Créer des images médiatiques	Exploiter des idées en vue d'une création médiatique Exploiter des gestes transformateurs et des éléments du langage médiatique Structurer sa réalisation médiatique Rendre compte de son expérience de création médiatique
	Apprécier des images	Analyser une image Construire son interprétation de l'image Porter un jugement d'ordre critique et esthétique Rendre compte de son expérience d'appréciation
Danse	Créer des danses	Exploiter des idées en vue d'une création Exploiter des éléments du langage de la danse et des principes chorégraphiques Structurer sa création Présenter sa création Rendre compte de son expérience de création
	Interpréter des danses	S'approprier le contenu chorégraphique de la danse Exploiter des éléments de la technique du mouvement S'approprier le caractère expressif de la danse Respecter les conventions relatives à l'unité de groupe Rendre compte de son expérience d'interprétation chorégraphique
	Apprécier des danses	Analyser une danse ou un extrait de danse Interpréter le sens de la danse ou l'extrait de danse Porter un jugement d'ordre critique et esthétique Rendre compte de son expérience d'appréciation

Disciplines	Compétences	Composantes
Musique	Créer des œuvres musicales	Exploiter des idées en vue d'une création musicale Exploiter des moyens sonores, des éléments du langage musical et des éléments de techniques liées à la discipline Structurer sa création musicale Rendre compte de son expérience de création musicale
	Interpréter des œuvres musicales	S'approprier le contenu musical de la pièce Exploiter des éléments de technique S'approprier le caractère expressif de la pièce Respecter les règles relatives à la musique d'ensemble Rendre compte de son expérience d'interprétation
	Apprécier des œuvres musicales	Analyser une pièce musicale Interpréter le sens de l'œuvre Porter un jugement d'ordre critique et esthétique Rendre compte de son expérience d'appréciation

Évaluation

L'évaluation est considérée comme un soutien à l'apprentissage. Elle peut prendre diverses formes : observation directe, autoévaluation, liste de vérifications, coévaluation, etc. La participation de l'élève à son évaluation est essentielle. Au terme de chaque année, l'enseignant fait le bilan des apprentissages. Il porte un jugement sur le développement de chacune des compétences. Le résultat de l'élève est la synthèse des trois compétences, en fonction de la pondération établie. Ce sont les compétences transversales et disciplinaires qui sont évaluées.

Projet intégrateur

Le parcours de la formation générale présente à l'élève de 5^e secondaire un programme obligatoire appelé *Projet intégrateur*. L'élève a la possibilité d'intégrer ses acquis réalisés tout au long de son cheminement scolaire dans un projet de son choix.

Anglais, langue seconde

Désormais, et ce, dès le primaire, la classe d'anglais, langue seconde, se déroule complètement en anglais dans un environnement linguistique entièrement anglophone. Ainsi, l'élève ne fait pas qu'apprendre le vocabulaire et les structures de la langue anglaise, mais on lui montre aussi à pallier son manque de vocabulaire sans parler en français, en recourant à des méthodes pour demander de l'aide, en faisant des gestes, par exemple.

D'autre part, il existe maintenant deux programmes d'anglais, langue seconde, au deuxième cycle du secondaire.

Le Programme de formation de l'école québécoise en anglais est défini ainsi :

[...], deux programmes d'anglais, langue seconde, sont offerts au deuxième cycle du secondaire : le programme de base et le programme enrichi. Tous deux sont conçus pour mieux répondre aux différents besoins des élèves et leur offrir un contexte d'apprentissage stimulant. L'élève du programme de base poursuit les apprentissages amorcés au premier cycle du secondaire, alors que celui du programme enrichi possède les aptitudes nécessaires pour aller encore plus loin que le programme de base. La plupart des élèves du programme enrichi sont issus du programme enrichi du premier cycle du secondaire ou ont acquis une expérience tout aussi enrichissante en anglais en dehors du contexte scolaire¹⁰.

À compter de l'année scolaire 2008-2009, le MELS fournira aux enseignants de la 5^e secondaire une échelle de niveaux de compétences qui leur permettra de mieux évaluer les compétences des élèves. Ces compétences suivent.

- *Interaction orale*

- Cette compétence comprend à la fois la compréhension du message entendu et la production orale de l'élève.

- *Compréhension de textes*

- Cette compétence traite de la compréhension de textes autant oraux qu'écrits et visuels. Le matériel utilisé est authentique et peut comprendre des articles de journaux, des émissions de télévision, des affiches publicitaires, des romans, etc.

- *Production écrite*

- Cette compétence comprend deux volets distincts : l'écriture conventionnelle, comme on la connaît présentement, et la production de textes médiatiques, qui sont vus et lus par la communauté. On utilise ici les ressources informatiques disponibles, telles que l'ordinateur ou la caméra numérique, par exemple. L'élève produit ainsi des textes tels qu'un journal scolaire, une campagne publicitaire, etc.
- Pour cette compétence, plus particulièrement, on parle de connaissances médiatiques (*media literacy*), dans lesquelles on trouve un processus de production (*production process*), ce dernier étant divisé en trois phases : la phase de préproduction (*preproduction phase*), la phase de production (*production phase*) et la phase de postproduction (*postproduction phase*).

Espagnol, langue tierce

Au deuxième cycle du secondaire, le Programme de formation de l'école québécoise offre aux élèves la possibilité de se familiariser avec une langue tierce dans un cours à option. Ainsi, le programme d'espagnol vise particulièrement à permettre à l'élève québécois non hispanophone de communiquer dans cette langue, de se familiariser avec certains éléments culturels qui s'y rattachent et de développer pour ces éléments un intérêt qui ira au delà de ses études secondaires.

¹⁰ QUÉBEC, MELS, *Programme Anglais, langue seconde*, [En ligne],
[http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/medias/Anglais-lang-sec-vFrancais_Base.pdf].

Le programme d'espagnol, langue tierce, vise le développement des trois compétences suivantes : *Interagir en espagnol*, *Comprendre des textes variés en espagnol* et *Produire des textes variés en espagnol*¹¹.

La compétence *Interagir en espagnol* constitue l'élément central du programme. Elle touche la capacité de communiquer spontanément dans cette langue, à l'oral comme à l'écrit. Les élèves échangent dans différents contextes pour exprimer leurs besoins ou donner leur appréciation ou leur opinion.

La compétence *Comprendre des textes variés en espagnol* fait référence à la construction de sens de différents types de textes lors de leur découverte et de leur exploration. C'est par ce qu'il entend, lit et voit que l'élève développe sa compréhension de la langue espagnole, qu'il apprend à connaître le fonctionnement de cette langue et qu'il se familiarise avec les cultures hispanophones.

La compétence *Produire des textes variés en espagnol* se manifeste à travers la création ou la réalisation de textes oraux, écrits, visuels ou mixtes visant l'expression et la communication.

Portrait de l'élève sortant

Au terme de leurs études secondaires, les élèves devraient avoir acquis un éventail de connaissances culturelles assez large pour apprécier des œuvres et être en mesure d'en créer en se basant sur des référents plus riches et plus variés que ceux des cohortes précédentes.

Ces élèves de demain seront en mesure d'utiliser des stratégies de recherche ciblant l'essentiel de l'information et de l'organiser de façon plus systématique et plus structurée que ceux qui les ont précédés.

Ils seront en voie d'accéder à un nouveau stade d'autonomie et de responsabilité qui implique un jugement plus assuré et un raisonnement plus cohérent et, partant, de meilleures aptitudes au travail en équipe et à l'identification et l'application de stratégies de travail efficaces.

Ils auront développé leur pensée créatrice tout en maîtrisant mieux différents outils technologiques.

Ils auront appris à adapter leur langage à une situation donnée et à s'autoévaluer pour accroître l'efficacité et la cohérence de leur communication.

Bien sûr, seules les expériences que nous vivrons en classe avec ces élèves qui nous arriveront en 2010 nous permettront de confirmer ou d'infirmer ces constats effectués à partir des textes de présentation du Programme de formation de l'école québécoise.

¹¹ QUÉBEC, MELS, *Programme Espagnol, langue tierce*, [En ligne],
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/medias/Espagnol-vers-fancaise-3e-epreuve.pdf>].

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON ENTRE LE PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE ET LE PROGRAMME PRÉUNIVERSITAIRE *ARTS ET LETTRES*

À partir des descriptions respectives du programme préuniversitaire *Arts et lettres* et du Programme de formation de l'école québécoise, il est possible d'observer certains rapprochements entre les principes pédagogiques sous-jacents à ces deux programmes, de même qu'entre leurs objectifs fondamentaux.

L'approche par compétences

L'adoption, au secondaire, de l'approche par compétences oriente la formation des élèves principalement sur l'apprentissage — le Programme de formation de l'école québécoise s'appuie en effet surtout sur le constructivisme et le socioconstructivisme — plutôt que l'enseignement de type magistral. Or, les programmes renouvelés au cégep ont été élaborés par compétences (objectifs et standards) depuis plus de dix ans. Les enseignants du collégial, habitués au développement des compétences et à l'intégration des matières, verront donc arriver des élèves qui ont été formés de cette manière, alors qu'ils enseignaient jusqu'ici à des élèves formés selon une approche par contenu.

Liens avec les buts généraux du programme

Le Programme de formation de l'école québécoise poursuit trois « visées¹² » essentielles à l'étude des arts et des lettres, ainsi qu'à la pratique de la création. Cependant, ces « visées » étant très générales, il est difficile de prévoir quels effets elles pourront produire sur les élèves qui amorceront leur formation en *Arts et lettres* en 2010. Cependant, il est à noter que l'élève sera amené à « construire sa vision du monde », ce qui n'est pas sans rappeler le premier but général du programme *Arts et lettres* : « Se situer dans le monde contemporain de la culture et dans l'histoire de la culture¹³ ».

À ces « visées » s'ajoutent des « compétences transversales¹⁴ », au nombre de neuf. Quelques-unes en particulier attirent l'attention :

- Mettre en œuvre sa pensée créatrice.
- Exercer son jugement critique.
- Exploiter l'information.
- Communiquer de façon appropriée.
- Exploiter les technologies de l'information et de la communication.

Ces compétences se rapprochent de quatre des buts généraux du programme *Arts et lettres* :

- Communiquer dans la langue d'enseignement.
- Utiliser les technologies appropriées de traitement de l'information.

¹² Voir la page 7 du *Programme de formation*.

¹³ Programme *Arts et lettres (500.A1)*, p. 1.

¹⁴ Schéma général du *Programme de formation*.

- Démontrer une capacité de réflexion, d'analyse et de critique.
- Expérimenter le processus de création.

De plus, le principe même des compétences transversales évoque bien le dernier but général du programme *Arts et lettres* : « Posséder une capacité d'intégration de même qu'une aptitude à transférer les apprentissages et à établir des liens entre eux ». Si nous tenons compte du programme disciplinaire *Anglais, langue seconde* et que nous supposons que le domaine des arts aura amené l'élève à « utiliser différents types de langages et moyens d'expression¹⁵ », il est possible d'affirmer qu'un travail est amorcé au secondaire dans le sens de **tous** les buts généraux du programme préuniversitaire *Arts et lettres*.

¹⁵ Programme *Arts et lettres (500.A1)*, p. 1.

Buts généraux du programme <i>Arts et lettres</i>	Éléments similaires dans le Programme de formation de l'école québécoise
<ul style="list-style-type: none"> • Se situer dans le monde contemporain de la culture et dans l'histoire de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une vision du monde (troisième visée du Programme de formation de l'école québécoise)
<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser différents types de langages et moyens d'expression 	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine de formation des arts • Domaine général de formation des médias
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer dans la langue d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme disciplinaire <i>Français, langue d'enseignement</i> • Communiquer de façon appropriée (compétence transversale)
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme disciplinaire <i>Anglais, langue seconde</i> • Programme optionnel <i>Espagnol, langue tierce</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les technologies appropriées de traitement de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les technologies de l'information et de la communication (compétence transversale) • Créer des images médiatiques (deuxième élément de compétence de la discipline des arts plastiques)
<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer une capacité de réflexion, d'analyse et de critique 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter l'information (compétence transversale) • Exercer son jugement critique (compétence transversale)
<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter le processus de création 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre sa pensée créatrice (compétence transversale) • Domaine de formation des arts • Domaine général de formation des médias
<ul style="list-style-type: none"> • Posséder une capacité d'intégration de même qu'une aptitude à transférer les apprentissages et à établir des liens entre eux 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe de base des compétences transversales • <i>Projet intégrateur</i> en 5^e secondaire

Composantes des programmes

Parmi les cinq « domaines généraux de formation¹⁶ », il en est un qui attire tout spécialement l'attention, celui des médias. Les domaines généraux étant interdisciplinaires, l'élève qui aura achevé son secondaire devra donc avoir développé une bonne conscience des réalités médiatiques.

¹⁶ Schéma général du *Programme de formation de l'école secondaire*.

Des cinq domaines d'apprentissage, les langues et les arts nous intéressent particulièrement. Du côté des langues, l'ajout au deuxième cycle du secondaire d'un programme enrichi en anglais, langue seconde devrait avoir des échos dans les cours d'anglais de formation générale au cégep, mais aussi dans l'application de l'option *Langues* du programme *Arts et lettres*. Aussi, la possibilité pour les élèves qui le désirent de « se familiariser avec une langue tierce¹⁷ » pourrait accentuer une situation qui existe déjà dans certains collèges offrant l'option *Langues* : la présence, dans les mêmes classes, d'élèves aux compétences linguistiques très variées.

Au secondaire, la formation générale offre aux élèves une culture globale, ouverte sur un ensemble de connaissances variées; les cégeps, en contrepartie, proposent de développer une approche plus spécialisée, sans toutefois qu'elle devienne trop restreinte. Le développement d'un bagage culturel commun au secondaire laisse présager une capacité accrue pour les élèves d'établir des liens entre les différents types de savoirs acquis au cégep, en particulier dans des programmes combinant plusieurs disciplines.

En ce qui a trait au domaine d'apprentissage des arts, trois composantes retiennent l'attention. D'abord, nous observons que les composantes *Créer*, *Interpréter* et *Apprécier* se retrouvent presque telles quelles dans les objectifs de la formation spécifique de l'option *Arts et lettres* du programme du collégial.

- 01D4 : Illustrer des langages du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D6 : Utiliser des techniques de création ou d'interprétation...
- 01D7 : Analyser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D8 : Critiquer une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D9 : Réaliser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.

17 *Programme de formation de l'école québécoise*, présentation de la discipline espagnol, langue tierce.

Composantes du domaine des arts	Objectifs de l'option <i>Arts et lettres</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Créer 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des techniques de création ou d'interprétation • Réaliser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres
<ul style="list-style-type: none"> • Interpréter 	<ul style="list-style-type: none"> • Illustrer des langages du domaine des arts ou du domaine des lettres • Analyser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres • Critiquer une production du domaine des arts ou du domaine des lettres
<ul style="list-style-type: none"> • Apprécier 	<ul style="list-style-type: none"> • Illustrer des langages du domaine des arts ou du domaine des lettres • Analyser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres • Critiquer une production du domaine des arts ou du domaine des lettres

Ensuite, nous remarquons que le deuxième élément de compétence des arts plastiques (*Créer des images médiatiques*) est en lien direct avec le domaine disciplinaire du cinéma et communication, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre des compétences 01D6 (*Utiliser des techniques de création...*) et 01D9 (*Réaliser une production...*).

Enfin, dans la formation optionnelle du deuxième cycle, nous notons que chacune des disciplines artistiques (art dramatique, arts plastiques, danse et musique) peut être explorée en conjonction avec l'expérience du multimédia, ce qui rejoint de nombreuses spécialités du programme *Arts et lettres*, notamment celles élaborées par les collèges offrant le domaine du cinéma et communication.

Projet intégrateur

Le *Projet intégrateur* que doit réaliser l'élève de 5^e secondaire, dans la foulée d'une approche par compétences, correspond exactement à la compétence 01D2 (*Intégrer des connaissances et des habiletés acquises dans le programme*) et à l'épreuve synthèse du programme *Art et lettres* au cégep.

En choisissant un projet lui permettant d'intégrer les compétences développées et les savoirs acquis tout au long de sa formation, l'élève en comprend mieux le sens et la pertinence. Ayant développé cette habileté au secondaire, il est probable qu'il soit en mesure de la réinvestir dans sa formation collégiale.

CONSTATS ET IMPACTS

Arts et lettres

- 1) Le Programme de formation de l'école québécoise attache beaucoup plus d'importance aux arts qu'auparavant, avec des disciplines qui deviennent maintenant obligatoires. Ainsi, la réussite du cours d'arts en 4^e secondaire est désormais une condition d'obtention du DES.
- 2) Nous devons retenir que toutes les compétences du domaine ont été déclinées à partir d'un principe commun : *Créer, Interpréter et Apprécier*.
- 3) La création implique désormais non seulement une rétroaction, mais un retour réflexif de l'élève sur son processus de production : un bilan (et non un journal de bord). Les élèves auront donc déjà obligatoirement expérimenté la création artistique et seront en mesure de mener une réflexion sur le processus de création.
- 4) Les élèves qui arriveront au cégep à compter de 2010 auront donc tous appris à apprécier des œuvres en se situant du point de vue des créateurs, et non plus exclusivement de celui du public. Ils ne confondront plus art et vedettariat, et leur préparation pour l'université sera d'autant meilleure, ce qui rendra le rôle du cégep plus efficace.
- 5) Des élèves ayant acquis une expérience solide des arts et d'autres n'ayant bénéficié que d'une formation de base formeront des groupes de plus en plus hétérogènes. Même si ce phénomène est déjà connu dans les diverses disciplines enseignées au collégial, il est probable qu'il sera accru avec le nouveau Programme de formation de l'école québécoise.
- 6) Les élèves qui auront approfondi leur apprentissage dans une formation optionnelle, entre autres, risquent de trouver que le programme collégial n'est pas suffisamment ambitieux ou qu'il n'exige pas assez de dépassement de soi. Notons que cela sera sans doute encore plus vrai pour ceux inscrits dans les domaines disciplinaires des arts visuels ou des arts d'interprétation, s'ils ont acquis une formation antérieure dans ces domaines.
- 7) Avec l'approche pédagogique par compétences mise en place au secondaire, l'enseignement magistral au collégial sera plus difficile à partir de 2010. Certains professeurs auront à modifier leurs stratégies d'enseignement et devront véritablement axer leur pédagogie sur la mise en pratique et l'acquisition de compétences.

Langues

- 1) On trouve maintenant deux programmes d'anglais, langue seconde, au deuxième cycle du secondaire : le programme de base et le programme enrichi. Le premier point qui distingue ces deux programmes de l'ancien est que les apprentissages sont désormais faits par compétences plutôt que

par objectifs. Nous voyons aussi apparaître un vocabulaire anglophone inhabituel dans l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au secondaire. Ainsi, on parle de connaissances médiatiques (*media literacy*), dans lesquelles on trouve un processus de production (*production process*), ce dernier étant divisé en trois phases : la phase de préproduction (*preproduction phase*), la phase de production (*production phase*) et la phase de postproduction (*postproduction phase*). Des ajustements devront donc être apportés à l'enseignement collégial en fonction de ce nouveau vocabulaire.

- 2) L'obligation d'offrir deux programmes d'anglais, langue seconde, au deuxième cycle du secondaire, aura un effet direct sur les élèves qui arriveront au cégep en 2010. On accueillera ainsi deux types d'élèves, ceux qui auront suivi le programme de base et les autres qui auront suivi le programme enrichi. Les cégeps d'accueil devront tenir compte de cette réalité, d'autant plus que les cheminements des nouveaux arrivants seront différenciés par des codes de cours distincts.
- 3) Nous pouvons donc en déduire que l'enseignement de l'anglais, langue seconde, du nouveau Programme de formation de l'école québécoise aura une incidence directe sur l'enseignement de cette langue au collégial. Un ajustement important des méthodes pédagogiques et des activités d'apprentissage devra donc être fait, et ce, non seulement dans les cours de la formation générale, mais aussi dans ceux de la formation spécifique de l'option *Langues* du programme *Arts et lettres*.
- 4) Par contre, étant donné que les buts généraux et les objectifs du Programme *Arts et lettres* sont mis en œuvre par les collèges, nous pouvons d'ores et déjà penser que des modifications à l'option *Langues* du Programme ne seront pas nécessaires. Les objectifs du tronc commun portent principalement sur le domaine des arts et le domaine des lettres, l'un de ces objectifs visant l'intégration des connaissances et des habiletés acquises dans le programme.
- 5) En ce qui concerne les objectifs et les standards communs aux élèves de l'option *Langues*, la majeure partie d'entre eux concernent l'étude de la linguistique, des arts, des lettres et de la culture, où l'enseignement se fait, bien sûr, dans la langue seconde ou étrangère. Mais un seul objectif de l'option *Langues* porte directement sur l'apprentissage des langues. Il s'agit de l'objectif 01DA : *Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement*.

Cet objectif a l'avantage d'être gradué, ce qui veut dire qu'il peut être utilisé à divers niveaux d'enseignement. Seul objectif du programme ayant un contexte de réalisation, il permet au collège de choisir « parmi les critères ceux qui conviennent au contexte d'apprentissage et aux compétences linguistiques acquises et exigées¹⁸ ». De plus, cet objectif comprend quatre sous-objectifs (01P1, 01P2, 01P3 et 01P4) qui en permettent l'atteinte dans diverses langues.

Pour ce qui est de l'enseignement de l'espagnol au deuxième cycle du secondaire, « le curriculum québécois offre la possibilité de se familiariser avec une langue tierce dans le cadre de cours à

¹⁸ Programme *Arts et lettres*, option *Langues*, objectif 01DA.

option¹⁹ ». Les cours d'espagnol n'étant pas obligatoires, les habiletés acquises par les élèves dans cette langue seront donc très inégales à leur arrivée au cégep.

Toutefois, force est de constater que cette situation existe déjà dans les collèges qui offrent l'option *Langues* du programme *Arts et lettres*, puisque l'enseignement de l'espagnol est offert dans des cours à option du secondaire dans certaines écoles, et ce, depuis quelques années. Ainsi, les cégeps qui accueillent ces élèves sont déjà préparés à faire face à cette situation. Comme nous pouvons le constater avec l'enseignement de l'anglais, langue seconde, l'objectif 01DA permet l'enseignement de l'espagnol, langue tierce, à divers niveaux.

La composition et la polyvalence des objectifs et des standards de l'option *Langues* du programme *Arts et lettres* permettent donc de croire qu'il ne sera pas nécessaire d'apporter quelque modification que ce soit à cette option.

Cinéma et communication

- 1) L'importance accordée aux médias par le Programme de formation de l'école québécoise est considérable. D'abord, dans la formation générale, la sensibilisation aux médias devient un domaine général de formation, et trois compétences transversales s'y rattachent directement. Ensuite, dans la formation obligatoire, le deuxième élément de compétence du domaine des arts (*Créer des images médiatiques*) est en lien direct avec le processus créatif du domaine médiatique. Enfin, dans la formation optionnelle, l'expérimentation pourra avoir été soutenue, puisqu'il est possible de choisir, pour chacune des quatre disciplines artistiques, un volet lié au multimédia (art dramatique et multimédia, arts plastiques et multimédia, danse et multimédia, musique et multimédia).
- 2) Les élèves qui amorceront leurs études collégiales à compter de 2010 seront déjà sensibilisés aux médias, à travers la lecture et l'appréciation d'œuvres du domaine ou, encore, ils en auront fait l'expérimentation par la production d'images ou de documents médiatiques. Ils pourront aussi avoir cumulé ces deux aspects.
- 3) La sensibilisation aux médias ou l'expérimentation médiatique aura été acquise au cours d'une formation dont l'ampleur des acquis, leur niveau d'intégration et les moyens mis en œuvre s'avèreront tributaires des projets éducatifs d'établissement ou des cheminements individuels. Les profils des élèves seront par conséquent plus différents qu'ils ne le sont actuellement lors de la première session en cinéma et communication.
- 4) L'apprentissage des médias en cinéma et communication sera bonifié par l'apport de savoirs acquis préalablement par l'application du Programme de formation de l'école québécoise. Cependant, en raison des standards fixés actuellement par les compétences du programme *Arts et lettres*, notamment en ce qui concerne l'expérimentation du processus créatif dans le domaine des médias, il est à prévoir que des élèves en cinéma et communication pourront considérer que ces standards ne sont pas suffisamment ambitieux ou qu'ils n'exigent pas de dépassement de soi.

¹⁹ Programme de formation de l'école québécoise, présentation de la discipline espagnol, langue tierce.

- 5) Les acquis relatifs à la sensibilisation citoyenne aux médias trouvent peu d'échos dans les compétences déterminées au sein du programme *Arts et lettres*. Cette discontinuité entre les deux formations paraît d'autant plus regrettable que l'on s'attend à ce que les élèves du domaine cinéma et communication en particulier ainsi que ceux du programme *Arts et lettres* en général soient spécialement intéressés par cet aspect développé au secondaire.
- 6) L'approche pédagogique par compétences mise en place au primaire et au secondaire rendra l'enseignement magistral au collégial plus difficile à compter de 2010. Quel que soit le domaine, des stratégies d'enseignement devront donc être révisées pour tenir compte de l'acquisition de compétences. Dans le domaine disciplinaire du cinéma et communication, les savoirs pratiques ne devraient pas exiger de révisions importantes des approches pédagogiques. En revanche, les savoirs théoriques pourraient requérir des révisions des pratiques enseignantes lorsque celles-ci étaient axées sur la transmission de contenus disciplinaires plutôt que l'acquisition d'apprentissages.

RECOMMANDATIONS

Le comité d'analyse, dont le mandat était d'identifier les éléments du Programme de formation de l'école québécoise susceptibles d'influer, directement ou indirectement, sur le programme préuniversitaire *Arts et lettres*, soumet, au terme de son rapport, les quatre recommandations suivantes au Comité-conseil du programme *Arts et lettres* :

- En raison des appropriations que le Programme de formation de l'école québécoise favorise, les mises en œuvre institutionnelles du programme *Arts et lettres* devront davantage s'arrimer aux projets éducatifs des écoles environnantes, tant en ce qui concerne les orientations éducatives que les moyens utilisés.
 - Par conséquent, le comité d'analyse recommande que des rencontres d'information ainsi que des documents de suivi soient préparés par les collègues pour favoriser les arrimages avec les écoles de leur bassin.
- En raison du changement de paradigme éducatif que le Programme de formation de l'école québécoise entraîne, les approches pédagogiques déployées dans le programme *Arts et lettres* devront prendre en compte l'approche par compétences, tant dans les orientations éducatives que dans les moyens utilisés.
 - Par conséquent, le comité d'analyse recommande que des colloques, des journées d'information, des textes de réflexion ainsi que des documents d'accompagnement soient offerts aux enseignants du programme *Arts et lettres* en vue de préparer l'arrivée au collégial d'élèves ayant été formés selon l'approche par compétences.
- En raison de l'importance que le Programme de formation de l'école québécoise accorde à l'éducation citoyenne aux médias, notamment en sensibilisant l'élève au fait que *les médias influencent — et parfois déterminent — notre vision du monde*, les buts généraux du programme *Arts et lettres* devront inclure cette dimension.
 - Par conséquent, le comité d'analyse recommande d'ajouter au programme *Arts et lettres* un but général concernant les médias, tel que :
 - Démontrer un sens éthique et esthétique à l'égard des médias, en particulier après avoir examiné leur impact sur la vision du monde des individus et la culture des sociétés.
- En raison de la sanction du cours d'arts de 4^e secondaire pour l'obtention du DES ainsi que de l'importance accordée à la création, à l'interprétation et à l'appréciation des œuvres tout au long de la formation dans le domaine d'apprentissage des arts du Programme de formation de l'école québécoise, il faudra s'assurer que les objectifs et standards du programme *Arts et lettres* soient de niveau collégial.

- Par conséquent, le comité d'analyse recommande que certains objectifs et standards des devis ministériels soient révisés, soit :
- Explorer le domaine des arts et le domaine des lettres (01D0).
- Situer les courants déterminants du domaine des arts et du domaine des lettres (01D1).
- Illustrer les langages du domaine des arts et du domaine des lettres (01D4).
- Commenter des éléments de culture et de civilisation présents dans des productions du domaine des arts et du domaine des lettres (01D5).
- Utiliser les techniques du domaine des arts et du domaine des lettres (01D6).
- Analyser une production du domaine des arts et du domaine des lettres (01D7).
- Critiquer une production du domaine des arts et du domaine des lettres (01D8).
- Réaliser une production du domaine des arts et du domaine des lettres (01D9).